

122. Nous avons souhaité associer à cette institution des organismes publics puissants comme l'ACDI et le CRDI. C'est pourquoi nous avons proposé que soient établis entre eux et le CIDDHI des liens explicites, les uns structurels et les autres fonctionnels, qui sans compromettre l'intégrité de leur mandat ou de leur rôle rehausseraient la cohérence de la contribution canadienne totale.

123. En raison de l'expérience qu'elles possèdent déjà et de la réputation qu'elles se sont acquises, il y a d'autres institutions canadiennes avec qui il serait naturel que le CIDDHI établisse dès sa naissance des relations privilégiées. Le premier, que nous avons déjà signalé, est le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa. Nous avons proposé qu'il soit associé de très près au CIDDHI et qu'il soit chargé de mettre en oeuvre certaines fonctions précises prévues dans le mandat du CIDDHI. Dès le début de ses travaux le Conseil de direction du CIDDHI devrait, à notre avis, demander au Centre de l'Université d'Ottawa de formuler un programme d'action dans ce domaine.

124. De son côté, et encore avec des ressources modestes, la Fondation canadienne des droits humains a acquis dans le domaine de l'éducation une solide expérience et s'est développé un impressionnant réseau de collaborateurs et de contacts au Canada et à l'étranger. Le CIDDHI devrait s'en faire un partenaire de première heure.

125. La réputation du CRDI n'est plus à faire. Il a une longue expérience directe des institutions des pays en voie de développement et il a touché ici et là aux questions qui intéresseront le CIDDHI. Il possède, dans le monde en développement, un réseau de bureaux régionaux bien établis et enracinés dans le milieu. Nous avons découvert chez ses responsables un vif intérêt dans nos travaux. Nous croyons que le CIDDHI devrait explorer avec le CRDI toute possibilité de collaboration. Nous avons recommandé que ce dernier fasse partie d'un comité de consultation qui comprendrait aussi l'ACDI et le CIDDHI afin d'assurer la plus grande mesure de collaboration entre ces trois organismes.

126. La réussite du CIDDHI sera à la mesure de la qualité et de l'habileté de ceux qui constitueront son Conseil de direction et son secrétariat. Les candidats existent, notre tournée de consultation nous en a convaincus.

127. Elle sera aussi à la mesure de la volonté de collaboration des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux